

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1152

19 avril 2016

SOMMAIRE

Absalon	55256	Groth Holding S.à r.l.	55291
AD Air Solutions Luxembourg	55295	Hanota S.A. - SPF	55255
AHB & Sons S.A.	55255	Hermes Universal	55251
Aradi S.à r.l.	55280	IPConcept (Luxemburg) S.A.	55251
Basis Vermögen	55259	JCA Invest S.A. SPF	55254
Caymus Holding S.à r.l.	55277	JSOF S.C.Sp.	55294
Colin & Cie. Fund	55258	Katla Manager Selection	55251
Combolux S.A.	55252	Licensing Invest S.A.	55253
DFV Sondervermögen	55259	Lumax International Holdings S.A.	55256
Dilos S.A.	55250	Lumax International Holdings S.A.	55257
DZPB Concept	55250	Maltinvest S.A.	55254
DZPB II	55250	Matthews Asia Funds	55259
DZPB Portfolio	55258	Mindev et Associés S.A.	55254
DZPB Rendite	55258	Moineau	55253
DZPB Vario	55258	Piguet International Fund	55253
East 7 S.A.	55252	Primula Investments S.à r.l.	55294
EDIF II GP S.à r.L.	55274	Rapsody Investments	55250
EPI - European Property Investment S.A.	55252	Soluna S.A.-SPF	55257
Fidelity Global Bond Series	55258	Sparkasse Wuppertal defensiv	55257
FPM Funds	55255	Toro Properties S.à r.l.	55261
Global Masters	55259	XLGroup Finances & Industries S.A.	55276

Dilos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2016* au siège social à 11:00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093606/15.

Rapsody Investments, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.312.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi *9 mai 2016* à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093607/1267/16.

DZPB II, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB II modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082848/11.

(160049269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

DZPB Concept, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB Concept modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082846/11.

(160049267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *29 avril 2016* à 13 h 00, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2015.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent faire connaître à la Société leur intention d'y participer au plus tard cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016088766/755/20.

Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of KATLA MANAGER SELECTION to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the SICAV on *28 April 2016* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the approved statutory auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2015
3. Allocation of the results
4. Discharge to the directors
5. Appointment of the approved statutory auditor
6. Statutory elections

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. Shareholders, who wish to attend the annual general meeting, are requested to inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days prior to the annual general meeting.

Référence de publication: 2016089215/755/20.

IPConcept (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement " SC Fonds " modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082881/13.

(160049820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 40, Kaunereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du *6 mai 2016* à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
2. Discussion sur le rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2015.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093609/1004/18.

East 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.689.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 10, 2016* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Report of the Directors and the Report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2015,
- to approve the annual accounts as December 31, 2015 and appropriation of the earnings,
- to grant discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates,
- statutory appointments,
- to fix the remuneration of the Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors

Référence de publication: 2016093610/755/19.

EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.525.

Die Aktionäre sind eingeladen an der

GENERALVERSAMMLUNG

am *6. Mai 2016* um 13 Uhr 30 am Sitz unseres Rechnungskommissars Fiduciaire Internationale AG Bohey 24, L-9647 Doncols teilzunehmen

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2015 ;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2015 ;
3. Verlesen des Berichts des Rechnungskommissars betr. Geschäftsjahr 2015 ;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses ;
5. Ergebnisverwendung ;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars ;
7. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016093613/1004/19.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi *13 mai 2016* à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093608/1267/17.

Moineau, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 179.008.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi *9 mai 2016* à 15:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093611/1267/16.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.653.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company (L-1258 Luxembourg, 16 rue Jean-Pierre Brasseur) on *April 28, 2016* at 9.00 a.m. with the following agenda :

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor ;
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2015 ;
3. Allocation of Results ;
4. Discharge of the Directors ;
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor ;
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (cld.inf@bcee.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2016089216/755/20.

JCA Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2183 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 192.723.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *11 mai 2016* à 16:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093612/1267/16.

Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10.05.2016* à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2015;
- Affectation du résultat au 31.12.2015;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093614/19.

Maltinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi *09 mai 2016* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093615/1267/17.

AHB & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 179.265.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *11 mai 2016* à 09:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093616/1267/16.

Hanota S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 8.800.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *27 avril 2016* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2015
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016089213/788/16.

FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilhaber des FPM Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *27. April 2016* um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2015.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Genehmigung der Auszahlung der Verwaltungsratsantien.
5. Wiederwahl des Verwaltungsrates.
6. Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers.
7. Verwendung des Jahresergebnisses.
8. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 22. April 2016 die unterzeichnete Vollmacht und die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Eine Vollmacht ist verfügbar unter <http://fondsfinder.universal-investment.com/de/LU/Funds> oder alternativ am Sitz der Gesellschaft. Eine Kopie des Jahresberichts 2015 ist verfügbar am Sitz der Gesellschaft oder alternativ via E-Mail an VE.Comp-Secretary-UII@universal-investment.com.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2016

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016089898/755/31.

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, le 27 avril 2016 à 14,00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.
3. Détermination de l'endroit où les livres et les documents seront conservés pour une durée de 5 ans.
4. Divers.

Le liquidateur

Référence de publication: 2016089590/16.

Absalon, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 195.023.

NOTICE OF THE SHAREHOLDERS

of Absalon and its sub-funds

ABSALON Global H.YLD.-I EUR - LU1138630212

ABSALON Global H.YLD.-R EUR - LU1138630139

ABSALON-EM Corporate Debt-I EUR- LU1138630998

ABSALON-EM Corporate Debt-R EUR - LU1138630725

The shareholders of Absalon are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "AGM") which will be held on 27 April 2016, 2 p.m. (CET) at the company's registered office, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report for the financial year ended 31 December 2015
2. Discharge of the Board of Directors of the company for the performance of their duties carried out during the financial year ended 31 December 2015
3. Approval of the Director's fees for the financial year ended 31 December 2015
4. Reappointment of Mr. Søren Rytøft, Mr. Jens Philip Hage and Mr. Daniel Flück to serve as directors of the company until the next Annual General Meeting
5. Reappointment of KPMG Luxembourg, Société coopérative to serve as the company's statutory auditor until the next Annual General Meeting
6. Miscellaneous

Shareholders who would like to participate in the Annual General Meeting and exercise their voting rights are entitled to submit by 22 April 2016 a certificate of deposit of a credit institution from which it appears that the shares are blocked until the end of the AGM.

Shareholders who cannot personally attend the Meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. A proxy need not be a shareholder of the company. The proxy is available at <http://fondsfinder.universal-investment.com/de/LU/Funds> (please insert the name of the fund) or alternatively from the registered office.

The resolutions set forth in the agenda for the AGM will require no special quorum and will be passed by a simple majority of the votes of shareholders present or represented at the AGM.

A copy of the Audited Annual Report as of 31 December 2015 is available from the registered office of the company or alternatively via email at VE.Comp-Secretary-UIL@universal-investment.com.

Grevenmacher, April 2016

For and on behalf of the Board of Directors

Référence de publication: 2016089896/755/37.

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, le 27 avril 2016 à 14 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2015,
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2015,
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2015,
4. Affectation du résultat 2015,
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire,
6. Divers.

Le liquidateur

Référence de publication: 2016089645/18.

Soluna S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.819.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOLUNA S.A.-SPF sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 27 avril 2016 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2015.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016090493/750/15.

Sparkasse Wuppertal defensiv, Fonds Commun de Placement.

RECTIFICATIF

de l'acte numéro 2015193525

déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

le 1er décembre 2015 sous le numéro 150217465

Dans l'en-tête de la publication, à la page 160293 du Mémorial C n° 3340 du 15 décembre 2015, il y a lieu de corriger comme suit :

- lire: " Sparkasse Wuppertal defensiv, Fonds Commun de Placement."

- au lieu de: " International Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 8.558."

Dans le sommaire du même Mémorial à la page 160273 il y a lieu de remplacer la ligne "International Fund Management S.A. " par "Sparkasse Wuppertal defensiv"

Référence de publication: 2016092395/16.

DZPB Rendite, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB Rendite modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082844/11.

(160049265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

DZPB Vario, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB Vario modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082845/11.

(160049266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

DZPB Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DZPB Portfolio modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082847/11.

(160049268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Colin & Cie. Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Colin & Cie. Fund modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082985/11.

(160049261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Fidelity Global Bond Series, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Fidelity Global Bond Series modifié au 29 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2016092610/10.

(160062118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

Global Masters, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Global Masters modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016.

MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082986/11.

(160049262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

DFV Sondervermögen, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 176.025.

Le règlement de gestion de DFV Sondervermögen modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016.

MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082987/13.

(160049263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Basis Vermögen, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Basis Vermögen modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016.

MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2016082988/11.

(160049264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Matthews Asia Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.275.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Matthews Asia Fund, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable (the "Company"), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 404 on 25 February 2010.

The meeting was presided over by Mr Xavier Rouviere, professionally residing in Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Achim Huebner, professionally residing in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Brian Flanagan, professionally residing in Senningerberg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The extraordinary general meeting convened on 25 February 2016 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present meeting has been reconvened by notices containing the agenda published in the Mémorial, on the 29 February 2016 and 14 March 2016, in the Luxemburger Wort and the Tageblatt on 29 February 2016 and 14 March 2016.

The undersigned notary informed the Appearers of the fact, that the present extraordinary general meeting has not been convened pursuant to the dispositions of Article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The meeting discharges the undersigned notary for all consequences that could result from this irregularity.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the transfer of the registered office of the Company as from 4 April 2016, from 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 80 route d'Esch L-1470 Luxembourg.

2. Approval of the amendment to the Article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the registered office. The first sentence to be reworded as follows:

“The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. As from the 4th of April 2016, the registered office of the Corporation will be established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Corporation or, to the extent permitted by law, the board of directors (hereafter collegially referred to as the “Board of Directors” or the “Directors” or individually referred to as a “Director”) may decide to transfer the registered office of the Corporation to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.”

III. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on a separate attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to the present deed.

IV. It appears from the attendance list that 1,541,408 shares out of 78,106,513 shares in issue are represented at the meeting. There is no quorum requirement for this reconvened meeting and that the resolutions on the agenda will be validly taken if approved by two thirds of the votes cast.

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the item of the agenda.

Then the extraordinary general meeting of the shareholders, after deliberation, takes the following resolution by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company as from 4 April 2016, from 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. As from the 4th of April 2016, the registered office of the Corporation will be established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Corporation or, to the extent permitted by law, the board of directors (hereafter collegially referred to as the “Board of Directors” or the “Directors” or individually referred to as a “Director”) may decide to transfer the registered office of the Corporation to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.”

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons and in accordance with the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary, the present deed.

Signé: X. ROUVIERE, A. HUEBNER, B. FLANAGAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10850. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016090878/78.

(160059541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Toro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 205.297.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of April;

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRIMAFIDES (SUISSE) SA a company incorporated under the laws of Switzerland, registered under number CH-645-4101220-0, with its registered office at Rue du Puits-Godet 12, 2002 Neuchâtel, Switzerland exclusively acting in its capacity as trustee of the Hopewell Trust, constituted under the laws of the British Virgin Islands, having its address at GTS Chambers, P O Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

here represented by Mr Eric OSCH, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR= the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date;

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares;

“Legal Reserve” has the meaning given to it in article 23; and

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount

shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue, by way of private placement, notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of “Toro Properties S.à r.l.”.

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

II. Capital, Shares

Art. 7. Share Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at seventeen thousand Swiss Francs (CHF 17,000.-) divided into:

- sixteen thousand one hundred (16,100) class A shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class C shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class D shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class E shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class F shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class G shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class H shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One hundred (100) class I shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- One hundred (100) class J shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the 1915 Law and these articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 10; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 9. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 10, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person a proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

Art. 10. Redemption of shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

III. Managers

Art. 12. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 13. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures. The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any board meeting.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several Category A Manager(s) and one or several Category B Manager(s), at least one Category A Manager and one Category B Manager vote in favour of the resolution. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 17 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

IV. Shareholder(s)

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital (hereinafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Art. 24. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set in Article 23, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These Interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by the carried forward losses and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers within two months from the date of the interim accounts;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.
- If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the sole manager or the board of managers.

VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 23 hereof.

VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription, Payment

Thereupon, PRIMAFIDES (SUISSE) SA, prenamed, acting solely in its capacity as trustee of the Hopewell Trust, and represented as stated above, declares to subscribe to

- Sixteen thousand one hundred (16,100) class A shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF1.-) each,;
- One hundred (100) class B shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class C shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class D shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class E shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class F shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class G shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class H shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;
- One hundred (100) class I shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each; and
- One hundred (100) class J shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each,

and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to seventeen thousand Swiss Francs (CHF 17,000.-).

The amount of seventeen thousand Swiss Francs (CHF 17,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.400,- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Eric Pierre Osch, born on 13 March 1971 in Luxembourg, residing at 1, rue Laduno, L-9147, Erpeldange, Luxembourg, as Manager and
- Peter Kevin Egan, born on 31 August 1972 in Dublin (Ireland), residing at 65, rue Christophe Colomb, L-1349, Luxembourg, as Manager.

2. The registered office of the Company is set at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as stated above, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, represented as stated above, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre avril;

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PRIMAFIDES (SUISSE) SA une société de droit suisse, enregistrée sous le numéro CH-645-4101220-0 et ayant son siège social à 12 Rue du Puits-Godet, 2002 Neuchâtel, Suisse, agissant uniquement en sa qualité de trustee de Hopewell Trust, régie par la loi des Îles Vierges Britanniques (British Virgin Islands) ayant son siège social à GTS Chambers, P O Box 3471, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

ici représentée par M. Eric Osch, directeur de société, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR= le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR= toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 23; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Toro Properties S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 7. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-sept mille francs suisses (CHF 17.000,-) divisé en:

- Seize mille cent (16.100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Cent (100) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

La société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 10; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de parts sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de parts sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de parts sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se

traduire pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de parts sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes classes de parts sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales ainsi combinée.

Art. 9. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 10, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de parts sociales alors détenues par l'associé cédant. Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des parts sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par

Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A, et un ou plusieurs gérants de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Responsabilité - Indemnités. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 23 des statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, montrent que suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (en comprenant les primes d'émission) sont disponibles pour être distribués, dans l'hypothèse où les montants à distribuer ne doivent pas dépasser les profits générés depuis la fin de la dernière année financière pour laquelle des comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et réserves distribuables et diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la Réserve Légale.
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes, endéans deux mois à compter de la date des comptes intermédiaires,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Si des dividendes intermédiaires dépassent les profits distribuables à la fin de l'année financière, le gérant unique, ou le conseil de gérance, a/ont le droit de demander le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des profits effectivement générés, et les associés doivent sans délai rembourser l'excédent à la Société si tel est la demande du gérant unique, ou du conseil de gérance.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 23 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Ces faits exposés PRIMAFIDES (SUISSE) SA, prénommé(e) et représenté(e) comme dit ci-dessus, agissant uniquement en sa qualité de Trustee du Hopewell Trust, déclare souscrire à

- Seize mille cent (16.100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,
- Cent (100) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, et
- Cent (100) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune,

et les libérer entièrement par versement en espèces de dix-sept mille francs suisses (CHF 17.000,-).

La somme de dix-sept mille francs suisses (CHF 17.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Coûts

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.400,- EUR.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La (les) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) comme gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:
 - Eric Pierre Osch, né le 13 mars 1971, à Luxembourg, résidant au 1, rue Laduno, L-9147, Erpeldange, Luxembourg, comme Gérant.
 - Peter Kevin Egan, né le 31 août 1972, à Dublin (Irlande), résidant au 65, rue Christophe Colomb, L-1349, Luxembourg, comme Gérant.
2. Le siège social de la Société est établi au 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, représentée comme il est dit, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Eric Osch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2016. Relation: EAC/2016/8298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016092339/751.

(160061018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

EDIF II GP S.à r.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 204.413.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty first day of March,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CFSPAI Europe Co Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, with registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 41267 (the "Sole Shareholder"), as being the sole shareholder of EDIF II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 204.4413 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the "Company"), incorporated on 2 March 2016 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, published on 17 March 2016 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 37939.

Here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given by substitution under private seal to him by Me Kheira Bekkar, lawyer at King & Wood Mallesons law firm in Luxembourg-City.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to start the Company’s financial year on 1 July and end it on 30 June of the following year.

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 17 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 July and ends on 30 June of the following year”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that (i) the first financial year began on 2 March 2016 and ends on 30 June 2017 and that (ii) the first general meeting shall be held in 2017. As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the transitional provisions of the deed of incorporation which will henceforth read as follows:

“Transitional provisions

The first financial year begins at the date of the present deed and ends on 30 June 2017.

The first annual General Meeting will be held in 2017”.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette in the office of the enacting notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L’an deux mille seize, le trente et unième jour du mois de mars,

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CFSPAI Europe Co Ltd, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Malte, ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, Malte, immatriculée auprès du Registre des sociétés Maltais sous le numéro C 41267 (l’ «Associé Unique»), de la société EDIF II GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.4413 et ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) (la «Société»), constituée le 2 mars 2016 suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 37939, en date du 17 mars 2017.

Ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée par substitution sous seing privé de Me Kheira Bekkar, avocat chez King & Woods Mallesons, cabinet d’avocats à Luxembourg-Ville.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L’Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l’Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de faire débiter l'année sociale de la Société le 1^{er} juillet et de la clore le 30 juin de l'année suivante.

Pour refléter la présente résolution l'article 17 des Statuts se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante».

Troisième résolution

De plus l'Associé Unique décide que (i) le premier exercice social a commencé le 2 mars 2016 et se clôturera le 30 juin 2017 et que (ii) la première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2017. En conséquence, les dispositions transitoires de l'acte constitutif se liront désormais comme suit:

«Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour du présent acte et se termine le 30 juin 2017.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Serge BERNARD, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016091953/102.

(160061080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

XLGroup Finances & Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.366.

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «XLGROUP FINANCES & INDUSTRIES S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.366, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2008, numéro 1338.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 14 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 novembre 2014, numéro 3618.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence Jamotte, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-4940 Bascharage, 111-115 avenue de Luxembourg.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-4940 Bascharage, 111-115 avenue de Luxembourg.

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit

« **Art. 2. Al. 1.** Le siège social est établi à Bascharage.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JAMOTTE, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 mars 2016. 1LAC/2016/9723. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091066/51.

(160059835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 81.632.384,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.704.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of March,

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of eighty million five hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-nine Mexican Pesos (MXN 80,588,179.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Memorial), on November 19, 2013 under number 2906. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2015 and in the process of publication with the Memorial.

There appeared:

Torex Gold Resources Inc., a company incorporated and organised under the laws of Province of Ontario, having its registered office at 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, registered with the laws of Province of Ontario under number 001818532 and the Ontario Security Commission (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million forty-four thousand two hundred four Mexican Pesos (MXN 1,044,204-);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 1. above, by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager and any employee of the Company, each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million forty-four thousand two hundred four Mexican Pesos (MXN 1,044,204.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty million five hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-nine Mexican Pesos (MXN 80,588,179.-) represented by eighty million five hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-nine (80,588,179) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to eighty-one million six hundred thirty-two thousand three hundred eighty-four Mexican Pesos (MXN 81,632,384.-) represented by eighty-one million six hundred thirty-two thousand three hundred eighty-four (81,632,384) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one million forty-four thousand two hundred four (1,044,204) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of six million United States dollars (USD 6,000,000.-) being the United States dollars equivalent of one hundred seven million five hundred fifty-six thousand Mexican Pesos (MXN 104,420,400.-) at the exchange rate of USD 1.-= MXN 17.4034 - as published by the Bank of Mexico as at 18 March 2016 (the Contribution), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one million forty-four thousand two hundred four Mexican Pesos (MXN 1,044,204.-) to the ordinary shares share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred three million three hundred seventy-six thousand one hundred ninety-six Mexican Pesos (MXN 103,376,196.-) to the ordinary shares share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at eighty-one million six hundred thirty-two thousand three hundred eighty-four Mexican Pesos (MXN 81,632,384.-) represented by eighty-one million six hundred thirty-two thousand three hundred eighty-four (81,632,384) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions and authorize any manager and/or any employee of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred Euros (3,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 80.588.180,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 19 novembre 2013 numéro 2906. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 10 décembre 2015 et en cours de publication au Mémorial.

A comparu:

Torex Gold Resources Inc., une société constituée selon et régie par les lois de la province d'Ontario, dont le siège social est établi au 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, immatriculée selon les lois de la province d'Ontario sous le numéro 001818532 auprès de l'Ontario Security Commission, (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million quarante-quatre mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 1.044.204,-);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social, mentionnée au point 1. ci-dessus, par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation du capital social, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, afin de mettre à jour le registre et d'inscrire de l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quarante-quatre mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 1.044.204,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 80.588.180,-) représenté par quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt (80.588.180) parts sociales ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à quatre-vingt-un millions six cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre pesos mexicains (MXN 81.632.384,-) représenté par quatre-vingt-un millions six cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (81.632.384) parts sociales ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million quarante-quatre mille deux cent quatre (1.044.204) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-), soit l'équivalent en dollars américains de cent quatre millions quatre cent vingt mille quatre cents pesos mexicains (MXN 104.420.400,-) au taux de change USD 1,-= MXN 17,4034 tel que publié par la Banque du Mexique le 18 mars 2016 (l'Apport) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de un million quarante-quatre mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 1.044.204,-) au compte de capital social de la Société lié aux parts sociales ordinaires; et

(ii) un montant de cent trois millions trois cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-seize pesos mexicains (MXN 103.376.196,-) au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage que le notaire instrumentant reconnaît expressément.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-un millions six cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre pesos mexicains (MXN 81.632.384,-) représenté par quatre-vingt-un millions six cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (81.632.384) parts sociales ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que détaillée dans les résolutions ci-dessus et autorise tout gérant et/ou employé de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille huit cents Euros (EUR 3.800.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9827. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091876/165.

(160061181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Aradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 197.774.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "ARADI S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 197774, (the "Company"), incorporated on June 9, 2015, pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2105 of August 17, 2015,

and whose articles of association (the “Articles”) have not been amended since then.

The Meeting is presided by Mr. Jean-Hugues DOUBET, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs. Nathalie LOUREIRO, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the officiating notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. In view of the contemplated change of the legal form of the Company:

- cancellation of the nominal value of the existing ten thousand four hundred (10,400) Class A shares, ten thousand four hundred (10,400) Class B shares and ten thousand four hundred (10,400) Class C shares;

- decrease of the corporate capital to the extent of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) in order to reduce it from its present amount of thirty-one thousand two hundred Euros (31,200.- EUR) to nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of each of the existing ten thousand four hundred (10,400) Class A shares, ten thousand four hundred (10,400) Class B shares and ten thousand four hundred (10,400) Class C shares, and the reimbursement of the amount of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) to the sole shareholder;

- exchange of the existing ten thousand four hundred (10,400) Class A shares, ten thousand four hundred (10,400) Class B shares and ten thousand four hundred (10,400) Class C shares, without designation of nominal value, against seven thousand six hundred (7,600) Class A shares, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B shares and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C shares, with a nominal value of twenty cents (0.20 EUR) each;

2. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company (“société anonyme” - S.A.) into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” - S.à r.l.);

3. Change of the name of the Company into “ARADI S.à r.l.”;

4. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor, with discharge;

5. Full restatement of the Articles in order to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics;

6. Allocation of the corporate units;

7. Appointment of one or more managers of the Company and fixing of the duration of his (their) mandate(s) and power of signature;

8. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), duly represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the proxy of the represented Sole Shareholder, signed “ne varietur” by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and the sole Shareholder, duly represented, declaring having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company with retroactive effect as at December 31, 2015, in order to transform it from a public limited company (“société anonyme” - S.A.) into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” - S.à r.l.) and to restate completely the Articles in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purpose.

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations and the depreciations.

The private limited liability company shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the public limited company.

Consequently, the current the existing ten thousand four hundred (10,400) Class A shares, ten thousand four hundred (10,400) Class B shares and ten thousand four hundred (10,400) Class C shares, with a nominal value of one euro (1.- EUR) each are replaced by ten thousand four hundred (10,400) Class A corporate units, ten thousand four hundred (10,400) Class B corporate units and ten thousand four hundred (10,400) Class C corporate units, with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

Within the framework of the change of the legal form, it is justified to the undersigned notary by a balance sheet as of December 31, 2015 and by a declaration issued by the board of directors of the Company, that the net assets value of the Company as at December 31, 2015 is not less than the amount of the corporate capital of the Company, i.e. thirty-one thousand two hundred Euros (31,200.- EUR).

The said balance sheet and declaration, after having been signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The Meeting resolves:

- to change the name of the Company into “ARADI S.à r.l.”; and
- to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor and to grant them, by special vote, full and entire discharge for the performance of their mandates until today.

Third resolution

The Meeting states that the ten thousand four hundred (10,400) Class A corporate units, ten thousand four hundred (10,400) Class B corporate units and ten thousand four hundred (10,400) Class C corporate units are held by the limited company governed by the laws of the Bahamas “Tchack Limited”, established and having its registered office in 13012 Nassau, East Bay Street, Montagu Foreshore, Ocean Centre, New Providence (Bahamas), registered with the Companies Registrar of the Bahamas under number 168048 B.

Fourth resolution

The Meeting decides to fix the number of the managers at three (3) and to appoint, for an undetermined duration, the following persons as members of the board of managers:

- (i) Mr. Salim BOUREKBA, employee, born in Hautmont (France), on May 11, 1971, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- (ii) Mr. Jean-Hugues DOUBET, employee, born in Strasbourg (France), on May 7, 1974, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
- (iii) Mrs. Martine STIEVEN, employee, born in Aumetz (France), on May 8, 1968, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Fifth resolution

The Meeting resolves to cancel the nominal value of the existing ten thousand four hundred (10,400) Class A corporate units, ten thousand four hundred (10,400) Class B corporate units and ten thousand four hundred (10,400) Class C corporate units and to decrease the corporate capital to the extent of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) in order to reduce it from its present amount of thirty-one thousand two hundred Euros (31,200.- EUR) to nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), without cancellation of corporate units, but by the decrease of each of the existing ten thousand four hundred (10,400) Class A corporate units, ten thousand four hundred (10,400) Class B corporate units and ten thousand four hundred (10,400) Class C corporate units and to reimburse the amount of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) to the Sole Partner.

All powers are conferred to the administrative body of the Company in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the Sole Partner's reimbursement.

Reimbursement delay:

The officiating notary has drawn the attention of the Meeting to the provisions of article 69 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before thirty (30) days after publication of the present deed in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Sixth resolution

The Meeting resolves to exchange the ten thousand four hundred (10,400) Class A corporate units, ten thousand four hundred (10,400) Class B corporate units and ten thousand four hundred (10,400) Class C corporate units, without designation of nominal value, against seven thousand six hundred (7,600) Class A corporate units, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B corporate units and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C corporate units, with a nominal value of twenty cents (0.20 EUR) each, all of them held by the Sole Partner.

Seventh resolution

As a consequence of the above taken resolutions; the Meeting resolves that the Articles of the Company shall henceforth have the following wording:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “ARADI S.à r.l.”, (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may further grant securities in favor of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), represented by seven thousand six hundred (7,600) Class A corporate units, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B corporate units and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C corporate units in registered form, with a nominal value of twenty cents (0.20 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate Units.

6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ARADI S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197774, (la "Société"), constituée le 9 juin 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2105 du 17 août 2015,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LOUREIRO, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. En vue du changement de la forme juridique de la Société:

- suppression de la valeur nominale des dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C existantes;

- réduction du capital social à concurrence de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) à dix-neuf mille euros (19.000,- EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C existantes et remboursement du montant de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) à l'actionnaire unique;

- échange des dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C, sans indication de valeur nominale, contre sept mille six cents (7.600) actions de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions de Classe C, avec une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune;

2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

3. Changement du nom de la Société en "ARADI S.à r.l.";

4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec décharge;

5. Refonte complète des Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles;

6. Attribution des parts sociales;

7. Nomination d'un ou plusieurs gérants de la Société et détermination de la durée de son (ses) mandat(s) et pouvoir de signature;

8. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté,

les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclarant avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2015, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans modification de ses éléments essentiels, comme l'objet social.

Cette modification n'aura aucun impact sur la continuité de la personnalité juridique de la Société.

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Par conséquent, les dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C actuelles, avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, sont remplacées par dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe C, avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi au 31 décembre 2015 et par une déclaration émise par le conseil d'administration de la Société, que l'actif net de la Société au 31 décembre 2015 n'est pas inférieur au montant du capital social de la Société, soit un montant de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR).

Lesdits bilan et déclaration, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Seconde résolution

L'Assemblée décide:

- de changer le nom de la Société en "ARADI S.à r.l."; et
- d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que l'ensemble des dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe C sont détenues par la limited company régie par les lois des Bahamas "Tchack Limited", établie et ayant son siège social à 13012 Nassau, East Bay Street, Montagu Foreshore, Ocean Centre, New Providence, (Bahamas), inscrite au Registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 168048 B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des gérants à trois (3) et de nommer, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme membres du conseil de gérance:

(i) Monsieur Salim BOUREKBA, employé, né à Hautmont (France), le 11 mai 1971, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, né à Strasbourg (France), le 7 mai 1974 demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et

(iii) Madame Martine STIEVEN, employée, née à Aumetz (France), le 8 mai 1968, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe C existantes et de réduire le capital social à concurrence de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) afin de le ramener de son

montant actuel de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) à dix-neuf mille euros (19.000,- EUR), sans annulation de parts sociales, mais par la réduction du pair comptable des dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe C existantes et remboursement du montant de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) à l'Associé Unique;

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe administratif de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement de l'Associé Unique.

Délai de remboursement:

Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de Classe C, sans indication de valeur nominale, contre sept mille six cents (7.600) parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) parts sociales de Classe C, avec une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'Assemblée décide que les Statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ARADI S.à r.l.", (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial,

mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à dix-neuf mille Euros (19.000,- EUR), représenté par sept mille six cents (7.600) parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) parts sociales de Classe C sous forme nominative, avec une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-H. DOUBET, N. LOUREIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 avril 2016. 2LAC/2016/7289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092446/588.

(160061505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 81.500.266,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of March,
Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Groth Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.691 and having a share capital of eighty million four hundred fifty-six thousand sixty-two Mexican Pesos (MXN 80,456,062) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Memorial), on November 14, 2013 under number 2856. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on December 10, 2015 and in the process of publication with the Memorial.

There appeared:

Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of MXN 81,632,384.- (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million forty-four thousand two hundred four Mexican Pesos (MXN 1,044,204-);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 1. above, by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager and any employee of the Company, each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million forty-four thousand two hundred four Mexican Pesos (MXN 1,044,204.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty million four hundred fifty-six thousand sixty-two Mexican Pesos (MXN 80,456,062) represented by eighty million four hundred fifty-six thousand sixty-two (80,456,062) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to eighty-one million five hundred thousand two hundred sixty-six Mexican Pesos (MXN 81,500,266.-) represented by eighty-one million five hundred thousand two hundred sixty-six (81,500,266) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one million forty-four thousand two hundred four (1,044,204) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of six million United States dollars (USD 6,000,000.-) being the United States dollars equivalent of one hundred four million four hundred twenty thousand four hundred Mexican Pesos (MXN 104,420,400.-) at the exchange rate of USD 1.- = MXN 17.4034 - as published by the Bank of Mexico as at 18 March 2016 (the Contribution), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one million forty-four thousand two hundred four Mexican Pesos (MXN 1,044,204.-) to the ordinary shares share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred three million three hundred seventy-six thousand one hundred ninety-six Mexican Pesos (MXN 103,376,196.-) to the ordinary shares share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eighty-one million five hundred thousand two hundred sixty-six Mexican Pesos (MXN 81,500,266.-) represented by eighty-one million five hundred thousand two hundred sixty-six (81,500,266) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions and authorize any manager and/or any employee of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred Euros (3,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Groth Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.691 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt millions quatre cent cinquante-six mille soixante-deux pesos mexicains (MXN 80.456.062,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 14 novembre 2013 numéro 2856. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2015 et en cours de publication au Mémorial.

A comparu:

Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social de MXN 81.632.384,- (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million quarante-quatre mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 1.044.204,-);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social, mentionnée au point 1. ci-dessus, par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation du capital social, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, afin de mettre à jour le registre et d'inscrire de l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quarante-quatre mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 1.044.204,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt millions quatre cent cinquante-six mille soixante-deux pesos mexicains (MXN 80.456.062,-) représenté par quatre-vingt millions quatre cent cinquante-six mille soixante-deux (80.456.062) parts sociales ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à quatre-vingt-un millions cinq cent mille deux cent soixante-six pesos mexicains (MXN 81.500.266,-) représenté par quatre-vingt-un millions cinq cent mille deux cent soixante-six (81.500.266) parts sociales ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million quarante-quatre mille deux cent quatre (1.044.204) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-), soit l'équivalent en dollars américains de cent quatre millions quatre cent vingt mille quatre

cents pesos mexicains (MXN 104.420.400,-) au taux de change USD 1,- = MXN 17,4034 tel que publié par la Banque du Mexique le 18 Mars 2016 (l'Apport) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de un million quarante-quatre mille deux cent quatre pesos mexicains (MXN 1.044.204,-) au compte de capital social de la Société lié aux parts sociales ordinaires; et

(ii) un montant de cent trois millions trois cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-seize pesos mexicains (MXN 103.376.196,-) au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage que le notaire instrumentant reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-un millions cinq cent mille deux cent soixante-six pesos mexicains (MXN 81.500.266,-) représenté par quatre-vingt-un millions cinq cent mille deux cent soixante-six (81.500.266) parts sociales ayant une valeur nominale de un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que détaillée dans les résolutions ci-dessus et autorise tout gérant et/ou employé de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille huit cents Euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9831. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016092016/165.

(160061210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Primula Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.646.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2091 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059028/9.

(160019347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

JSOF S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 203.433.

STATUTS

Extrait

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 29 janvier 2016 (le «Contrat Social»), que la société en commandite spéciale dénommée «JSOF S.C.Sp.» a été formée le 29 janvier 2016 pour une durée limitée de sept (7) ans à compter

de sa date de restructuration (26 février 2016), sauf résiliation anticipée ou prolongation du terme en application dudit Contrat Social.

L'associé-commandité de la Société est JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., une société anonyme, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.396 et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (l' "Associé Commandité").

La Société a son siège social situé au E Building, Parc d'Activités Syrdall, 6 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des sociétés en commandite ou d'autres entités et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière aussi bien que le transfert par vente, l'échange ou autre de titres de toute nature et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut octroyer des garanties (y compris des garanties up-stream et cross stream, y compris au profit d'un quelconque Associé), octroyer des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut conclure des emprunts auprès d'institutions financières et acquérir des prêts, y compris avec escompte, accorder des prêts et prêter des fonds sous n'importe quelle forme, avancer de l'argent ou accorder un crédit, sous n'importe quels termes incluant, sans limitation, résultant de tout emprunt de la Société ou provenant de toute participation ou titre de créance de toute nature à toute personne ou entité qu'elle juge convenable par rapport à ses activités. La Société peut conclure des échanges (swaps), futures, forwards, des dérivés, des contrats d'options, de rachat, prêt de titres et toutes autres transactions similaires, et, sans préjudice des généralités de ce qui précède, utiliser toutes techniques et instruments en rapport avec ses activités. La Société peut conclure des garanties, contrats d'indemnités, contrats de sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et /ou sûreté accordée dans le cadre de ses activités.

La Société peut réaliser toutes opérations de nature commerciale, technique et financière ou toutes autres opérations, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social (étant entendu que cela n'autorise pas à la Société à exercer une activité commerciale).

En particulier, la Société peut fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur administration, gestion et développement. A ce titre, la Société peut requérir et obtenir l'assistance de conseillers extérieurs.

La Société ne pourra pas lever des capitaux auprès de plus d'un investisseur ou auprès d'un groupe préexistant d'investisseurs, au sens donné à ces termes par les recommandations de l'ESMA 2013/600 sur les concepts clés de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs (la "Directive AIFM"), et de ce fait ne sera pas qualifiée de fonds d'investissement alternatif au sens de (i) l'article 4, (1) a), de la Directive AIFM et (ii) l'article 1, (39) de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs ou toute disposition légale remplaçant ces dispositions (un "FIA"). Il est toutefois prévu qu'à compter de la Date de Restructuration de la Société, la Société se qualifie de FIA.»

Il résulte de la signature du Contrat Social sous seing privé en date du 29 janvier 2016, que l'Associé Commandité a été nommé gérant de la Société (le «Gérant»).

La Société sera engagée par la signature du Gérant ou par la signature seule ou commune de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016058809/54.

(160019774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

AD Air Solutions Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, ZAC Klenbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 176.376.

En l'année deux mille seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

ONT COMPARU

1.- AD Air Solutions, société à responsabilité limitée de droit français, sise à F-57070 Metz, 29, rue de Sarre (France), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro 523 923 043,

2.- Monsieur Arnault DELAHAYE, gérant de sociétés, né à Dreux (F), le 04 mars 1972 demeurant F-57050 Plappeville, 29, Rue du Haut de Woicon (France),

3.- Monsieur Michel MERFELD, gérant de sociétés, né à Thionville (F) le 15 octobre 1959 demeurant à F-57330 Roussy Le Village, 8bis, Rue de la Chapelle (France),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A) AD Air Solutions Luxembourg une société à responsabilité limitée, constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, Op den Drieschen, L-4149 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.376, constituée suivant acte de Me Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier est resté dépositaire de la minute, le 25 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 le 30 mai 2013 (la "Société");

B) Le capital social est fixé à somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées;

C) Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Michel MERFELD, prénommé	250
2.- AD Air Solutions, prénommée	8.125
3.- Monsieur Arnault DELAHAYE prénommé	3.125
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution contenue dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 13, ZAC Klenbousbiert, L-7795 Bissen, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, et modification subséquente de l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société.

2. Divers.

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social actuel de la Société au 13, ZAC Klenbousbiert, L-7795 Bissen, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, et modifie, par conséquent, l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bissen.»

DONT ACTE, le présent acte notarié est rédigé à Redange/Attert, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 25 janvier 2016. Relation: DAC/2016/1275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059357/54.

(160019916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.